

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 7 décembre 2023 (en hybride – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 2023/31

**Modification de l'intitulé
et revalorisation de l'IFSE
du groupe A1 « Directeur
Général des Services »**

21 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Christophe MADROLLE (CR), Violaine RICHARD (CR), Eric HANSEN (OFB), Marielle FABRE (CD84), Frédérique GERBEAUD-MAULIN (OFB), Gilles VINCENT (Métropole TPM), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon), Annick MIEVRE (Agence de l'Eau), Sophie SEJALON (Conservatoire du littoral), Cécile CHERY (ADEME), Magali GOLIARD (LPO), Patricia LEVY LEONESIO (FNE), Julie DELAUGE (CEN), Jean MANGION (PNRs), Gérard BRUN (Chambre régionale d'Agriculture), Bertrand LIENARD (CBNA), Jean-Yves PETIT (CESER), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Claire POULIN (ARBE),

04 Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Marion MAGNAN (CD04), Richard CHEMLA (Métropole NCA), Sébastien FOREST (DREAL), Philippe CARLES (CCIR),

12 Participaient également (non-votants) : Audrey MICHEL (ARBE), Géraldine POLLET (CR), Frédéric FIORE (Paierie régionale), Carole TOUTAIN (CD84), Céline HAYOT (CR), Marion CLEMENT (TPM), sabelle LATIL (CD04), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

**Membres titulaires présents : 21 sur 25
Quorum atteint**

Vu La délibération n° 1693 du 20 décembre 2018 adoptant la délibération cadre relative à la mise en œuvre du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et a approuvé les annexes 5.1.1 et 5.1.2.
Ce nouveau dispositif indemnitaire a été appliqué au 1^{er} janvier 2019 pour les cadres d'emplois dont les arrêtés d'application avaient été publiés au JO. Il a été ensuite déployé au fur et à mesure, dès la parution des décrets afin de se substituer aux anciens dispositifs indemnitaires ;

Vu La délibération n° 1738 du 25 juin 2019 permettant de mettre en adéquation le régime indemnitaire de l'agence avec son nouvel organigramme, compte tenu de l'évolution des missions et de la mise en place d'un nouvel organigramme répondant à l'enjeu pour l'Agence d'aller vers une organisation optimale permettant de répondre à ses nouvelles missions issues du programme d'actions ;
Ceci a permis de donner plus de lisibilité dans les critères d'attribution de l'IFSE, notamment pour les catégories A, en apportant des précisions, et de revaloriser les groupes A1 et B1 correspondant au groupe « cadre de direction ».

La délibération n° 1810 du 18 février 2021, suite à de nouvelles évolutions, faisant évoluer le RIFSEEP et intégrant les modifications suivantes :

Vu

- l'intégration du groupe de fonction « Directeur Général des Services » dans la catégorie A afin d'anticiper le recrutement du Directeur Général de l'ARPE-ARB,

- la modification du montant plafond dans chaque groupe afin de permettre au sein d'un même groupe une évolution du régime indemnitaire en fixant des critères de réexamen annuel de l'IFSE,
- l'actualisation des groupes de fonctions par catégorie.

Considérant Que le groupe de fonction spécifique A1 « Directeur Général des Services » a donc été créé afin de tenir compte des fonctions exercées et de l'expérience professionnelle du directeur général des services. Le montant annuel plafond de ce groupe avait été fixé à 30.000 €.

Que depuis le 29 juin 2023, le Préfet a pris un arrêté pour créer un Etablissement Public de Coopération Environnementale « Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement » (EPCE ARBE) par transformation du syndicat mixte ARPE-ARB.

Dans ce cadre et comme mentionné dans l'article 12 des statuts de l'ARBE, il est prévu le recrutement d'un directeur sous contrat de 3 ans.

Jusqu'à la nomination du Directeur de l'Etablissement, il est prévu dans l'article 24 des statuts de l'EPCE que la direction de l'Etablissement est assurée par le Directeur du Syndicat mixte ARPE-ARB en fonction au jour de la création de l'Etablissement.

Afin de prendre en compte l'intérim du directeur et d'anticiper le recrutement du futur directeur de l'EPCE, il convient :

- de modifier l'intitulé du groupe A1 « Directeur Général des Services » en « Directeur »,
- de revaloriser le montant annuel plafond de l'IFSE du groupe A1 « Directeur » à hauteur de 37.000 €.

Qu'aux titres du principe de parité et du principe de libre administration des collectivités territoriales, la répartition des montants maximaux pour chaque part ne semble pas s'imposer à la Fonction Publique Territoriale. En effet, seul le total annuel ne doit pas être dépassé.

Que conformément au décret n° 2020-182 du 27 février 2020, le groupe A1 « Directeur » correspond au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux – groupe 1 avec un montant plafond annuel de 42.600 €. Pour ce groupe A1, le RIFSEEP est donc réparti de la manière suivante : un plafond annuel IFSE de 37.000 € et un CIA de 5.550 € correspondant à 15% de l'IFSE, pour un plafond annuel de 42.550 €.

Qu'après avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion des Bouches du Rhône en date du 7 novembre dernier, il convient aux membres du conseil d'administration de modifier l'intitulé du groupe A1 « Directeur Général des Services » en « Directeur » et d'appliquer pour le directeur par intérim le nouveau plafond de l'IFSE correspondant à sa catégorie d'appartenance (groupe A1), et ce à compter de sa nomination et jusqu'au recrutement du directeur de l'EPCE.

Que lors de la présentation du présent rapport et de son vote, la Directrice, Madame Audrey MICHEL, s'est retirée de la salle ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- de modifier l'intitulé du groupe A1 « Directeur Général des Services » en « Directeur » ;
- d'appliquer pour le directeur par intérim le nouveau plafond de l'IFSE correspondant à sa catégorie d'appartenance (groupe A1), et ce à compter de sa nomination et jusqu'au recrutement du directeur de l'EPCE.

Fait et délibéré à Marseille, le 7 décembre 2023

Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT